



Charte de prêt des liseuses électroniques - Médiathèque de Serquigny

Conditions générales d'utilisation

Le service de prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la Médiathèque de Serquigny. Il est soumis à la signature de cette présente **Charte de prêt** plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Modalités de prêt

Le prêt est limité aux adhérents individuels d'au moins 18 ans, sous condition d'être abonné depuis plus d'un an à la médiathèque et de n'avoir pas reçu de facture pour des documents perdus ou détériorés l'année précédant le prêt.

Un seul prêt de liseuse par adhérent est possible à la fois. La durée de prêt est de 21 jours. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments prêtés ne sont pas rendus.

Les liseuses sont réservables quand elles sont déjà empruntées. La prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.

Les services municipaux de la médiathèque de Serquigny restent à la disposition des adhérents pour les accompagner dans la découverte et l'utilisation des liseuses.

Mise en recouvrement

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d'un mois de retard, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse à savoir la somme de 161,46 €. Il en ira de même en cas de détérioration de l'appareil.

Précaution d'utilisation

- manipuler l'appareil avec précaution
- ne pas modifier ni copier les contenus fournis

Le matériel prêté :

- une liseuse électronique (Sony Reader PRS-T3)
- un étui de protection avec lampe intégrée
- un câble USB

Je m'engage :

- à respecter les délais de prêt (21 jours)
- à restituer la liseuse en l'état, ou à en rembourser le coût de remplacement
- à restituer tels quels les textes et les paramètres initialement fournis.

Date :

Je soussigné, carte d'adhérent n° certifie avoir pris connaissance de la présente **Charte de prêt des liseuses électroniques** et m'engage à restituer la liseuse complète et en parfait état de fonctionnement.

Signature de l'emprunteur :